

La séance est ouverte à 9 h. Les ministres sont à leur banc.

M. Raoul-Duval. — Au nom de votre commission, je demande à répondre audis-cours que vous avez entendu et à remettre le débat sur son véritable terrain. (Appro-bation.)

Un premier argument peut débarrasser le terrain de la discussion, et je suis certain que l'Assemblée m'approuvera, si je dis qu'il ne convient pas de mêler la pression du de-nors à vos débats intérieurs.

Tout d'abord, il ne s'agit ni de Républi-que ni de monarchie; ce qu'il faut faire avant, c'est examiner si le patriotisme nous commande de rester ou de nous retirer. La question est de savoir si ce ne serait pas la plus lâche des défections que de nous re-tirer devant les pétitions qu'on discute ac-tuellement.

Vous avez parlé des élections partielles, eh bien, jamais le nombre des électeurs n'a été au-dessus de ce qu'il avait été dans les au-tres élections.

Le mandat qui vous a été confié a été un mandat illimité. (Vives réclamations à gauche.)

Ce qu'on est venu faire à cette tribune, c'est la glorification de la Commune de Pa-ris. (Approbation à droite.)

C'est la théorie de la négation la plus absolue du pouvoir parlementaire.

Cette théorie qui consiste à renier le can-didat nommé est absolue, mais est fautive. Par exemple, 35,000 électeurs dans la Seine-Inférieure ont voté contre moi; est-ce que ces gens-là ont le droit de venir me de-mander de me démettre de mon mandat? (Approbation à droite.)

Vous nous avez parlé des principes mo-raux et sociaux, en citant divers passages d'un livre réprouvé? Eh bien, ces principes sont singulièrement moraux!

M. Tirard se lève, adresse de sa place une interpellation et demande la parole.

M. Raoul-Duval. — Il y a dans le pays aujourd'hui, il n'y a qu'une seule crainte, c'est que le gouvernement ne se dé-pare pas assez de ces hommes qui préchant la dissolution.

Que le gouvernement déclare nettement qu'il n'est pas avec vous et je garantis au gouvernement une majorité de 450 à 500 voix. (Rires ironiques à gauche.)

On vous demande, au nom de la Républi-que, de vous dissoudre. Je m'étonne que ce soit vous, qui vous dites républicains, qui venez de demander une semblable mesure; mais ce serait porter le coup le plus funeste à la République que de prononcer la disso-lution de l'Assemblée. (Bruit et rires à gauche.)

Il est un proverbe juste, qui dit qu'on ne profite jamais des leçons reçues. Cette Assemblée, je l'espère, ne suivra pas l'exem-ple de celle de 1848 et ne cédera pas à la pression d'une partie des électeurs, de ceux, je le répète, qui nous ont combattus.

Quels sont, d'ailleurs, les antécédents de l'homme auquel j'ai l'honneur de répondre? (Bruit à gauche.) (Soyez donc poli.)

M. Raoul Duval. — En disant: un homme, je n'ai pas voulu faire de mauvais compliment, tout le monde ne l'est pas. (Bruit.) Il a soutenu à diverses époques des théories et fait des proclamations que nous nous rappelons. Nous nous rappelons le dra-peau rouge qui flottait sur les monuments de la France, et nous nous rappelons surtout l'orateur auquel je réponds.

Il faut que l'Assemblée se rappelle cela et elle jugera sainement ce que valent les pé-titions dont vous êtes saisis.

Et bien! cet homme, alors qu'il était au pouvoir, a fait des choses qui ne sont pas oubliées; il a fait saisir tous les journaux dans lesquels M. Simon appelait aux comices les électeurs. (Approbation à droite.)

Oui, vous avez fait pis que tous les gou-vernements antérieurs, vous avez créé des foules d'inéligibles, alors qu'il fallait aller aux urnes. (Approbations à droite.)

Il ne vous suffisait pas de retarder la con-vocation de cette Assemblée; vous vouliez que les électeurs fussent vôtres; vous avez fait battre la caisse par tous vos préfets en votre faveur, et contre la candidature de M. Thiers. (Interruptions à gauche. — A la question! à la question!)

Comment! à la question! Mais il me sem-ble que j'y suis.

Malgré tout, l'Assemblée parvient à se réunir; eh bien! alors rappelez-vous ces cla-meurs et ces outrages qui vous ont accueillis

à votre arrivée. A peine êtes-vous à l'œuvre qu'éclate l'insurrection. Alors ceux qui vous ont interpellés, ceux-là s'arrêtent et se ca-chent prudemment de l'autre côté de la fron-tière. (Approbation à droite.)

Les provocateurs avaient disparu et quand l'Assemblée se retrouve ici après avoir éta-bli le calme, ces hommes apparaissent de nouveau, organisant le pétitionnement. (Vive dénégation à gauche: Vous insultez vos col-lègues. Respectez donc l'Assemblée.)

M. Mestreau. — Vous en avez menti! M. le président. — Vous avez adressé à l'orateur une expression que je vous en-gage à retirer.

M. Mestreau. — Je ne la retirerai qu'au-tant que M. Duval retirera la sienne.

En ma qualité de membre de la gauche, j'ai signé la demande de dissolution, j'y ai été amené par les nombreuses pétitions que je reçois. Et je n'entends pas que l'on me confonde avec les communards de Paris. (Vive approbation à gauche.)

M. Langlois. — A l'ordre! l'orateur. C'est lui qui prodigue l'insulte.

M. Raoul Duval. — Je ne confonds pas le moins du monde mes collègues avec ces gens-là.

M. Grévy. — M. Mestreau a eu tort de prendre pour lui une expression semblable. La gauche entière se lève pour protester contre les paroles du président.

M. Edmond Adam va à la tribune demander des explications à l'orateur. (Violent tumulte.)

M. le Président. — J'ai dit à M. Mestreau qu'il avait tort de prendre pour lui les ex-pressions de leur auteur.

A gauche. — Pour qui sont-elles, alors? M. le Président. — J'ai suivi avec soin le discours de l'orateur, et j'ai dit à M. Mestreau que ces paroles ne s'adressaient point à lui et que si j'avais pensé que, quand M. Raoul Duval a parlé de membres de la Commune, il parlait de ses collègues, je l'eusse rappelé à l'ordre.

L'expression de M. Mestreau est un ou-trage, et je l'engage à la retirer.

M. Mestreau. — Que M. Duval donne à son langage la clarté que le président lui donne, alors seulement je retirerai mon ex-pression.

M. Duval. — J'attendrai pour expliquer ma pensée que M. Mestreau ait retiré son injure.

M. Grévy. — Dans ma conviction, les paroles de M. Duval n'étaient pas adressées à ses collègues. Si vous ne retirez pas votre expression, je vous rappellerai à l'ordre.

M. Mestreau. — Je persiste.

M. Grévy. — Je vous rappelle à l'ordre. (Applaudissements à droite.)

M. Gambetta. — Nous prenons le rap-pel à l'ordre pour nous tous. (Approbation à gauche.)

M. Raoul Duval. — Aussitôt que l'Assemblée a pu reprendre le cours de ses travaux, on a commencé le mouvement dis-solutionniste.

Dans un grand nombre de villes, l'Assem-blée a été attaquée. À Angers, à Nantes, à Grenoble. Plus tard, le mouvement n'ayant pas été assez vif, on a eu recours au pétitionnement. Se retirer aujourd'hui, ce serait désertier le lourd mandat qui vous a été donné et il faut repousser ces pétitions en déclarant que notre œuvre n'est pas ache-vée.

M. Leroyer. — Je ne suivrai pas l'As-ssemblée sur le terrain où l'orateur s'est placé; je crois qu'il y a connexité entre les deux points; mais, je le répète, je resterai sur le véritable terrain.

Le groupe auquel j'ai l'honneur d'appartenir, a eu deux objectifs depuis le siège. Le premier de prêter un appui à M. Thiers, le second celui de professer pour l'Assemblée le respect le plus absolu; vous me permet-trez donc de dire pourquoi et comment ce groupe a été amené à faire ainsi son mani-feste.

M. le président de la République vous l'a dit, le calme régnait dans le pays pendant la prorogation de l'Assemblée, à peine som-mes-nous réunis que, vous le voyez vous-mêmes, au sujet d'un message que j'appré-cierai tout à l'heure, le désordre et l'inquié-tude sont nés. Ce message, vous l'avez ac-cueilli par la méfiance la plus caractérisée. (Bruit à droite.)

Comment agissons-nous. Constants dans notre appui au président de la République, nous luttons contre vous au sujet de la res-ponsabilité ministérielle, et vous savez quel a été le vote de la Chambre ce jour-là. Le lendemain même du jour où vous dites que la responsabilité ministérielle n'existe pas, vous exécutez un ministre.

pète hautement et ne crains pas un démen-ti.

Vous le niez; il y a un moyen de vérifier le fait, c'est de renvoyer à la commission des trente toutes ces pétitions.

Je crois avoir légitimé le manifeste du groupe auquel j'appartiens et légitimé le pé-titionnement. Nous vous demandons l'ajour-nement jusqu'après le dépôt du rapport, et par esprit de conciliation nous nous étions ralliés aux propositions du centre gauche; qu'avez-vous fait? Vous nous avez fait de-mander la dissolution, car nous vous comba-tions sur le terrain de la responsabilité ministérielle, qui est un moyen pour vous d'escalader le pouvoir. (Triple salve d'applau-dissements à gauche. — L'orateur est vive-ment entouré et félicité.)

M. Dufaure. — Le gouvernement croit devoir faire connaître à l'Assemblée l'opini-on qu'il a sur ce débat. Je serai aussi bref que possible.

Cette discussion était inévitable; elle de-vait se présenter un jour; l'Assemblée a été nommée dans un moment de crise, elle a été nommée sans que personne ait pu détermi-ner la durée du mandat.

Un des orateurs a eu la fâcheuse pensée de parler d'engagements pris avec la France; il n'y a rien eu de pareil.

On n'entendait pas à cette époque délimi-ter vos pouvoirs ni les droits que vous aviez à remplir. Notre vainqueur a été dur, mais il ne l'a pas été en délimitant vos pouvoirs.

Vous-mêmes, vous n'avez jamais eu la pen-sée de leur donner une durée illimitée, com-me M. Louis Blanc l'a dit. Non, je le répète, rien de semblable n'a été dit par personne.

Dans le cas actuel, je ne comprends pas l'immixtion du peuple. Je ne comprends son droit que lorsqu'il se présente à main armée comme au 15 mai 1848. Ces jours, le peuple seul est souverain, il est le seul maître par la force; mais pour fixer les pouvoirs de l'Assemblée et lui demander de se dissoudre, il n'y a que l'Assemblée qui ait le pouvoir de se prononcer sur ce point.

Je crois avoir répondu en quelques mots à ces doctrines, qui dans notre pays ont fait beaucoup de mal, et qui sont regrettables.

Je comprends qu'on nous demande à quelle date nous avons l'intention de nous disso-udre. Cette demande, faite ainsi, est parfai-tement légitime et légale. Le droit de pé-tition reste entier; je tiens à le dire haute-ment: il faut que ce droit soit conservé.

Maintenant, comment ces pétitions ont-elles été rédigées? J'en ai beaucoup à dire sur la manière dont elles ont été recueillies. Je ne dirai rien.

Jeme bornerai à dire à l'Assemblée qu'elle doit se regarder comme infiniment plus com-pétente que les pétitionnaires pour statuer sur son sort.

Quels sont les motifs mis en avant pour demander la dissolution? Je ne répéterai pas les paroles de M. Gambetta et de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, sur la situation du pays. Je dirai que l'état de la France n'est pas ce que l'on dit, et il n'est nul besoin de recourir à un remède qui, loin de diminuer ces maux, viendrait au contraire les aggraver, (Approbation à gauche.)

Je sais que dans tout cela, il n'y avait qu'un but l'intérêt du pays, mais qu'ils viennent me dire s'ils sont étrangers à l'agi-tation du pays.

A gauche. — Lisez le message.

M. Dufaure. — Je me rappelle comme eux que nous étions dans une période de calme jusqu'au moment où nous avons été prévenus qu'un grand voyage se préparait dans le midi. (Bruit à gauche.)

Nous faisons à Versailles un beau rêve, celui de conduire paisiblement les affaires du pays jusqu'à la rentrée de l'Assemblée, lorsque nous avons été surpris par l'éloquence de Chambéry et de Grenoble et par les banquets qui ont eu lieu dans le ressort de la cour de Nîmes.

A gauche. — Et à Bordeaux?

M. Dufaure. — Je suis trop sincère pour ne parler de ce qui a eu lieu à Bor-deaux; mais je répète que ce qui nous a le plus émus, c'est ce qui s'est passé de l'autre côté de la France.

Ce sont ces incidents qui ont causé des froissements entre le gouvernement et la commission de permanence, et plus tard entre une partie de cette Assemblée.

Un débat a eu lieu entre l'Assemblée et le gouvernement, au sujet de diverses modi-fications constitutionnelles; le débat n'est pas encore terminé sur ce point. M. Leroyer a été trop loin en disant que des décisions avaient été prises; non, rien n'est encore terminé. Les froids qui se sont donc élevés entre le gouvernement sur ces diverses ques-

mission des trente est déjà saisie, passe à l'ordre du jour.

M. de Goulard. — Dans un sentiment d'union, je déclare que le gouvernement de-mande l'adoption de l'ordre du jour. (Appro-bations à droite.)

M. le président. — L'ordre du jour pur et simple a la priorité; mais un autre ordre du jour motivé a été déposé, je dois en donner lecture.

Considérant que, sans porter atteinte au droit de pétition, l'Assemblée demeure seule juge de la durée de son mandat, et considé-rant qu'elle ne peut en délibérer avant le rapport de la commission des trente, passe à l'ordre du jour.

L'Assemblée va être appelée à voter sur l'ordre du jour pur et simple.

Table with 2 columns: Number of voters, Majority absolute. Values: 691, 346, 490, 201.

L'Assemblée a adopté. M. le président fixe ensuite l'ordre du jour de lundi.

Séance publique à 2 heures. Suite de la discussion du budget. La séance est levée à minuit et demi.

NOUVELLES DE BELGIQUE ET DE LA FRONTIERE

Des nouvelles affligeantes arrivent de pres-que toutes les provinces, concernant les inon-dations et les dégâts causés par la persistan-ce des pluies diluviennes dont nous sommes gratifiés depuis plus de deux mois. — Le ré-cit complet en serait trop long, bornons-nous à quelques localités.

AUDENAERDE. — Depuis 1827, les eaux n'ont point atteint ici l'élevation qu'elles ont actuellement. L'Escaut déborde de tous côtés. Dans les rues de la paroisse de Pamele, l'eau est arrivée à deux à trois pieds de hauteur; beaucoup de maisons se trouvent inondées; c'est un saut qui peut général, on ne voit que démenagements.

Tous les environs d'Audenaerde sont sub-mergés; la ville ressemble à un flot au mi-lieu de la mer.

Quoique depuis ce matin, il cesse de pleu-voir, la crue augmente d'heure en heure. On craint pour demain de plus grandes inondations.

GAND. — La journée d'hier s'est passée sans pluie; cependant les eaux continuent à monter, fait que l'on attribue à l'ouverture des écluses de France qui retenaient les eaux de l'Escaut et de la Lys. Les quartiers bas de la ville sont inondés.

Plusieurs établissements industriels ont déjà dû arrêter les travaux: on cite une partie des ateliers de la linière Gantoise, de la fabrique Lousbergs et de la Liège. — On s'attend à voir les eaux croître encore dans la journée.

BRUGES. — Les inondations deviennent de jour en jour plus inquiétantes dans nos environs. Partout les rivières débordent et submergent les campagnes et même les voies de communication.

Le chemin de fer est menacé entre Ghistel-les et Thourout. On y travaille constamment.

Depuis hier soir les eaux du Lac d'Amour, à Bruges, ont commencé à déborder; aujour-d'hui elles se jettent avec une grande force dans les canaux de l'intérieur de la ville.

Le bruit court en ville depuis hier soir qu'une partie de la digue de mer entre Heyst et Blankenbergher menace de se rompre. Nous ne savons à quel point ce bruit est fondé ou exagéré.

OSTENDE. — Un rapport parvenu aux au-torités maritimes de notre port signale une collision dans la Manche, entre un navire hambourgeois et un brick français. Le pilote belge de la station de Flessingue, qui mon-tait ce dernier navire, n'a eu que le temps de sauter à bord du bâtiment allemand, qui a continué sa route.

On ignore jusqu'à ce jour ce qui est adve-nu.

En amont, la campagne, sur la route de Marchienne, n'est en plusieurs endroits qu'une nappe d'eau. La rivière si impétueuse de l'Eau-d'Heure, sortie de son lit, roule des troncs d'arbres, arrache des quartiers de terre aux prairies. Le Piéton, plus calme, a joint ses eaux à celle du Canal de Bruxelles. Tou-tes les propriétés de ce côté, de même que le long du chemin de hallage de la Sambre, de Charleroy à Marchienne, baignent leur pied dans l'eau.

En aval, les prairies qui bordent la route de Montigny sont couvertes d'eau; les mai-sons situées sur le chemin de hallage ont dû être, pour la plupart, abandonnées, la Sam-bre étant sortie de son lit.

Les eaux n'ont pas atteint la hauteur ac-tuelle depuis un siècle.

On écrit de Tournai:

L'éclair d'espoir que l'on avait eu jeudi en voyant le temps se déseclaircir s'est promptement évanoui. De grosses pluies mêlées de flocons de neige ont recommencé dans la nuit et depuis lors le ciel s'est de nouveau remis à verser sur la terre d'abon-dantes averse.

L'Escaut, de plus en plus effrayant, me-nace de déborder sur tous nos quais. Les caves sont pleines jusqu'à la voûte et les cuisines basses ont dû être abandonnées.

On cite des commerçants, qui ont perdu pour plusieurs milliers de francs de mar-chandises. Les marchands de parapluies et de pompes profitent seuls de cette calamité. Ces derniers sont sur les dents. Il n'y a pas une rue de la ville où l'on ne voit des pom-pes d'épuisement fonctionner sans relâche.

A la campagne, la situation est navrante. A Kain, à Warchin, à Vaulx, à Cheroq, à Froyennes, etc., tout est pour ainsi dire sous l'eau; les chemins sont des riviè-res.

La pluie qui persiste à tomber depuis si longtemps a nui en beaucoup d'endroits aux chemins de fer. Les talus sont parfois im-puissants à résister aux courants; les billes et les rails s'ébranlent et de là des accidents.

Hier dans l'après-midi, un déraillement a eu lieu à Saint-Ghislain et a obstrué la voie pendant plusieurs heures. Heureusement, il n'y a eu que des pertes matérielles, mais la marche des trains a éprouvé des entraves dont les voyageurs ont eu à souffrir. Beau-coup de nos concitoyens qui s'étaient rendus au marché de Mons, ont manqué le train de Tournai à 5 h. 10 parce que ce train avait dû se garer sur une voie écartée de la station de Mons.

Le convoi de 6 h. 40 était en retard d'une demi-heure et, arrivé à Ath, les voyageurs n'ont plus trouvé de correspondance pour Tournai avant 9 heures du soir. Si la pluie continue et malheureusement cela est à craindre, il en résultera une interruption de plusieurs lignes de chemin de fer, et la marche des trains devra se faire avec beau-coup de précaution pour éviter les accidents.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

L'inauguration de la bourse de Rou-baix-Tourcoing a eu lieu ce matin au milieu d'un nombreux concours de com-merçants. M. Théodore Funck, membre de la Chambre de commerce, président du comité d'initiative, a prononcé le dis-cours suivant:

Messieurs,

Le comité n'a pas cru devoir déroger aux usages établis d'accompagner de quelques paroles l'ouverture d'un lieu de réunion comme celui-ci; j'aurais désiré qu'une per-sonne plus autorisée que moi eût voulu s'en charger, mais puisque cet honneur m'est échu, je vous prie de m'accorder toute votre indulgence.

Cette bourse dont nous faisons l'inauguration aujourd'hui n'est pas sortie d'une volonté individuelle, ou des caprices de l'un ou de l'autre; non, elle a été créée par la force des choses, elle est la conséquence nat-urelle du développement de nos commer-